

JW/OB/FJ/N° 3286

Départ : 12593

**Direction du Génie Urbain  
et des Infrastructures**

≈ ≈ ≈

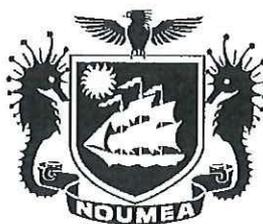
**Division Exploitation  
Voirie, Eau et  
Assainissement**

≈ ≈ ≈

☎ : 27 31 15 - Fax : 28 25 58

≈ ≈ ≈

Courriel : mairie@ville-noumea.nc



VILLE DE NOUMEA

Le 30 JUIN 2016

La Députée-Maire

à

Monsieur le Directeur de  
l'agence Patrimoine Immobilier  
Syndic de copropriété  
de la résidence "M'BORE"   
BP 687  
98847 NOUMEA CEDEX

⇒ CORNER  
14

Affaire suivie par :

Référence :

Objet :

Conformité de raccordement de la résidence "M'BORE"  
14, Boulevard VAUBAN sise au Centre Ville

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :		13 MAI 2016							
direction	N° 26116									
de	Dir.	CE code EM	CM Projet Travaux	CE Com	SGM	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
l'environnement							←			
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	VM 19/05/16 BICPE 2025 AL									

Monsieur le Directeur,

Après la validation conjointe de la fiche de raccordement aux réseaux séparatifs d'assainissement publics, pour la propriété sise 14, Boulevard VAUBAN, la Division Exploitation Voirie, Eau et Assainissement (DEVEA) a défini les travaux nécessaires au raccordement à l'assainissement de ladite propriété.

Après contrôle sur site par le bureau raccordement de la DEVEA, il a été constaté que le raccordement, pour les réseaux eaux usées et eaux pluviales, a été réalisé dans les conditions techniques et réglementaires en vigueur sur la commune de Nouméa.

**En conséquence, je suis donc en mesure de vous délivrer l'attestation de conformité pour le raccordement réalisé.**

Je vous rappelle que :

- les ouvrages privés nécessaires pour amener les eaux usées et les eaux pluviales à la partie publique du branchement ne sont pas intégrés au réseau public d'assainissement. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par vos soins ;
- le présent raccordement est réalisé en mode séparatif, ce qui implique de respecter la séparation des eaux usées et des eaux pluviales en cas de futurs travaux d'assainissement sur votre parcelle ;
- les eaux usées rejetées doivent être conformes à un rejet domestique (cuisine, salle de bain et toilette).

La Division Exploitation Voirie, Eau et Assainissement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Députée-Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services Techniques P.i.

